



## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BOHARS

L'accueil de loisirs est géré par la commune de Bohars.

### ➤ CONDITIONS GENERALES D'ACCUEIL :

L'ALSH de Bohars accueille les enfants **scolarisés** âgés de 2 à 12 ans révolus les Mercredis et les vacances scolaires.

#### - Horaires :

- \* L'accueil de loisirs ouvre ses portes à **7h30** le matin. Les animateurs ne sont pas autorisés à accueillir les enfants avant.
- \* Le soir l'accueil ferme à **18h45**. Tout dépassement sera facturé 5€ par tranche de 1/4 d'heure.
- \* Les familles sont priées de respecter les horaires des sorties. En cas de retard le groupe partira sans l'enfant.
- \* **Horaire Journée complète** : 7h30/9h jusqu'à 17h/18h45
- \* **Horaire Matinée** : 7h30/9h jusqu'à 12h/12h30
- \* **Horaire Matinée + Repas** : 7h30/9h jusqu'à 13h30/14h
- \* **Horaire Après-midi** : 13h30/14h jusqu'à 17h/18h45
- \* **Horaire Repas + Après-midi** : 11h30/12h jusqu'à 17h/18h45

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, **il est impératif** de respecter scrupuleusement les horaires de fermeture des services.

#### - Fermeture de l'ALSH :

- Fermeture du centre de loisirs les 3 premières semaines d'août ainsi qu'entre Noël et Nouvel an.

#### - Accueil des enfants :

- \* les parents doivent accompagner les enfants dans les locaux de l'accueil de loisirs.
- \* Seules les personnes mentionnées sur la fiche de renseignements sont autorisées à récupérer les enfants, une pièce d'identité sera alors demandée.
- \* Une tenue de rechange est souhaitable pour les petits ainsi que le doudou.
- \* Il est préférable de marquer les vêtements de vos enfants (manteaux, gilets).

### ➤ INSCRIPTIONS :

\* Pour une première inscription, les familles sont invitées à prendre RDV avec l'ALSH en contactant le bureau du centre de loisirs au 02 98 47 65 12.

Les inscriptions peuvent ensuite être réalisées directement sur le portail internet : [alshbohars.connecthys.com](http://alshbohars.connecthys.com)

- \* Les inscriptions pour les mercredis s'effectuent par période de vacances à vacances.
  - \* Les inscriptions pour les vacances s'effectuent un mois avant le début des vacances.
- Le règlement doit être déposé au centre ou dans la boîte aux lettres (hall d'entrée). L'inscription ne sera validée que lorsque le règlement sera effectué.

**Les Boharsiens et les enfants qui fréquentent les écoles de la commune sont prioritaires.**

Aucune inscription n'est prise par téléphone.

La direction de l'ALSH doit être prévenue de toute absence et de tout retard.

### **Documents à fournir :**

- \* la fiche famille
- \* la fiche enfant (une par enfant)
- \* une photocopie des vaccins (carnet de santé)
- \* une attestation en responsabilité civile péri et extra-scolaire
- \* Il est conseillé aux familles de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels les enfants peuvent être exposés durant les activités.

### **➤ ENCADREMENT :**

L'équipe d'encadrement est composée d'animateurs placés sous l'autorité du (de la) directeur (trice) qui tient journallement une fiche de présence des enfants, assure la liaison entre les parents et la mairie et le suivi des dossiers des enfants. La norme d'encadrement en ALSH étant de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

**Le projet pédagogique est affiché à l'accueil de loisirs.**

### **➤ TARIFS 2020 :**

<b>Tarifs journée</b>	<b>Tarif hors repas</b>	<b>Tarif avec repas</b>
<b>Quotient 0 /299</b>	3.00 €	4.00 €
<b>Quotient 300/649</b>	4.00 €	7.00 €
<b>Quotient 650/799</b>	9.50 €	13.50 €
<b>Quotient 800/999</b>	13.50 €	17.50 €
<b>Quotient 1000/1199</b>	14.50 €	18.50€
<b>Quotient + 1200</b>	15.50 €	19.50 €
<b>Hors commune</b>	16.00 €	20.00 €

<b>Tarifs demi-journée</b>	<b>Tarif hors repas</b>	<b>Tarif avec repas</b>
<b>Quotient 0 /299</b>	2.00 €	3.00€
<b>Quotient 300/649</b>	3.00 €	4.00 €
<b>Quotient 650/799</b>	6.00 €	10.00 €
<b>Quotient 800/999</b>	8.00 €	12.00 €
<b>Quotient 1000/1199</b>	9.00 €	13.00 €
<b>Quotient + 1200</b>	10.00 €	14.00 €
<b>Hors commune</b>	11.00 €	15.00 €

Ces tarifs sont valables tant qu'ils ne sont pas modifiés par une nouvelle délibération.

En cas de sortie à la journée le repas n'est pas facturé mais le pique-nique et le goûter sont à fournir par les familles.

Sans communication du n° de CAF, la tarification la plus élevée sera appliquée.

#### ➤ **ABSENCES :**

\* Les présences peuvent être annulées **8 jours à l'avance les Mercredis** et **15 jours à l'avance les vacances**. Passé ces délais les journées seront facturées.

\* En cas d'absence pour maladie un certificat médical doit être fourni.

\* En cas de maladie avec certificat médical, la commune se réserve le droit de ne pas rembourser tout ou partie de la somme versée par la famille en fonction des frais engagés (salaires des animateurs, matériel, hébergement ou activités).

#### ➤ **PAIEMENTS :**

\* Les factures sont envoyées par mail.

\* Les vacances sont à régler à l'inscription.

\* Nous acceptons les règlements en espèces, chèques, chèques vacances ou tickets CESU.

#### ➤ **DISCIPLINE :**

##### **Vie au Centre de loisirs – Règles de conduite à respecter**

L'Accueil de Loisirs « est un lieu de détente où l'enfant s'épanouit au travers d'activités riches et variées dans un univers sécurisé » avec une équipe d'agents qualifiés veillant au :

##### **Respect d'autrui :**

- Avoir une attitude déférente vis-à-vis de tous les personnels.

- L'enfant ne se verra pas confier bijoux, gadgets ou objets de valeur ; le centre de loisirs ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou destruction.

- Tous objets dangereux (couteaux, allumettes, billes etc...) sont interdits. Toute atteinte majeure à la vie collective pourra faire l'objet d'un renvoi temporaire.

### **Respect du matériel :**

Chaque enfant doit maintenir le rangement dans le centre de loisirs et doit respecter le matériel ; en cas de détérioration, le matériel devra être remboursé ou remis en état.

**Trousseau:** L'accueil de loisirs est un lieu où votre enfant va bouger, s'amuser et participer à diverses activités, il est donc important de l'habiller de façon à ce qu'il soit à l'aise.

- Certaines activités sont salissantes ne les habillez pas dans des vêtements auxquels vous tenez

- Les enfants doivent avoir une tenue adaptée aux conditions climatiques (casquette, k-way...) et également par rapport aux activités prévues (bottes, gants...)

- Nous vous conseillons de marquer les vêtements de vos enfants.

### **Santé et sécurité :**

Les parents assument leurs responsabilités en matière de communication sur l'état de santé de leurs enfants, sur les contacts et les noms des personnes qui peuvent venir les chercher, **(aucun enfant ne pourra être confié à une autre personne que celle figurant sur la fiche de renseignements)** et les mandataires devront se munir d'une pièce d'identité.

Si les déclarations sont erronées ou incomplètes, le centre de loisirs ne pourra être tenu pour responsable.

Si votre enfant est allergique n'oubliez pas de l'indiquer sur la fiche de santé et n'hésitez pas à le signaler à la direction qui en informera son équipe.

Un enfant présentant une affection contagieuse en cours d'évolution, ne pourra être accueilli, il ne pourra fréquenter la structure que sur présentation d'un certificat de non contagion.

Si un enfant est souffrant, les animateurs préviennent les parents. En dehors d'un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) aucun traitement médicamenteux ne pourra être donné. Dans le cas d'une allergie alimentaire les parents devront fournir un panier repas.

Pour des raisons de sécurité les parents ne doivent pas confier de médicament à leurs enfants.

Si l'équipe d'animation constatait la présence de poux ou autres parasites, il sera demandé aux parents de traiter leur enfant dès le retour à la maison.

**Autorisation à la diffusion des images sur internet (fiche de renseignements)**

**Autorisation à l'accès aux données de la CAF (fiche de renseignements)**

-----